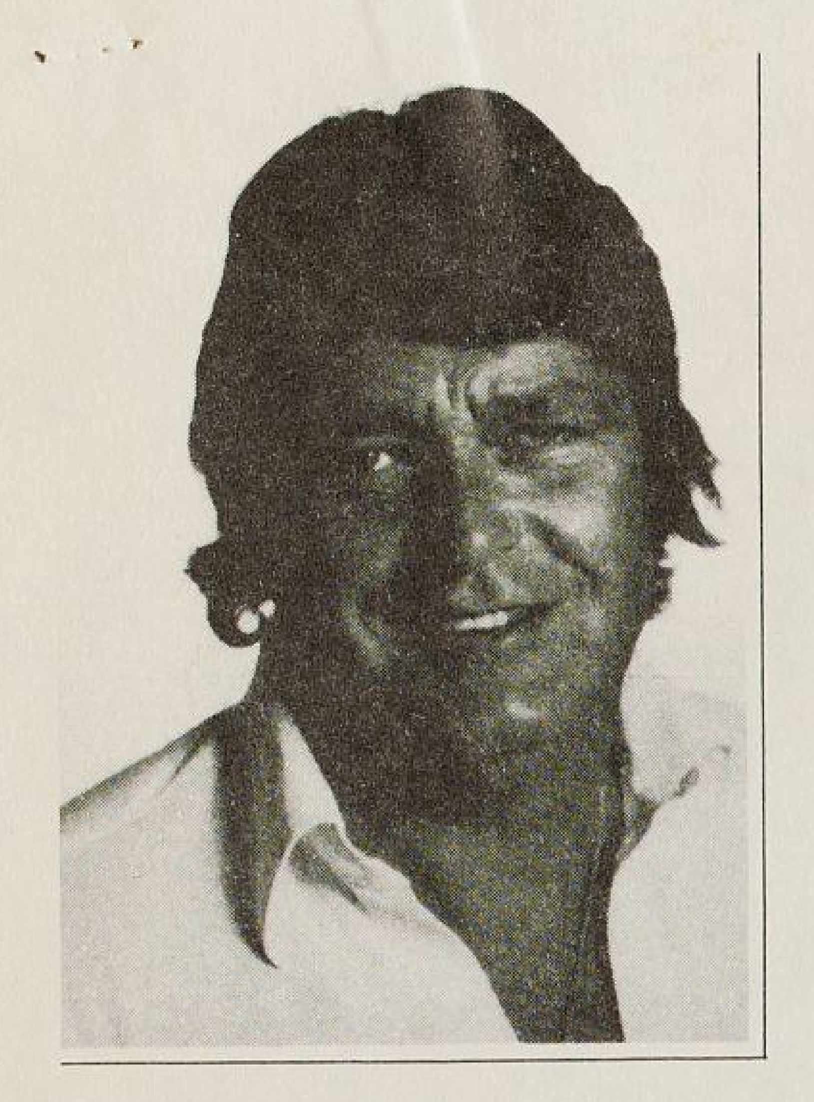


REPUBLIQUE FRANCAISE — LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ELECTIONS LEGISLATIVES DE JUIN 1981. 4° CIRCONSCRIPTION DU VAR

- RASSEMBLEMENT POUR LES LIBERTES ET LA PATRIE -

FRONT NATIONAL

Président : Jean Marie LE PEN

CANDIDAT

ALAIN CHAUMIER

Rapatrié
3 enfants
Hôtelier - Restaurateur

Suppléante : Béatrice MICHEL

Célibataire
Secrétaire de Direction

Pour les LIBERTES, pour la PATRIE : il faut un RASSEMBLEMENT NATIONAL

Après l'élection de MITTERRAND, due à une majorité anti-giscardienne et non à une majorité marxiste, JEAN-MARIE LE PEN a écrit à Messieurs CHIRAC, Président du R.P.R., et LECANUET, Président de l'U.D.F., en proposant des discussions pour organiser une majorité nouvelle avec l'Opposition Nationale.

Il est en effet évident que la majorité parlementaire qui a soutenu sans broncher pendant sept ans Valéry GISCARD D'ESTAING, a été également sanctionnée par le résultat de l'élection présidentielle.

La bataille des législatives ne peut donc être gagnée sans la participation active de la Droite Nationale ; celle-ci avait, à l'appel de JEAN-MARIE LE PEN, refusé de prendre partie entre la politique pratiquée par GISCARD, avec l'aval de la PRAVDA, et celle préconisée par MITTERRAND, otage électoral du parti communiste. Et c'est un fait que d'autres électeurs de droite ont voté MITTERRAND...

Le résultat des élections dépend donc du vote de ces Français !

Ils ont réalisé leur union au sein du «RASSEMBLEMENT POUR LES LIBERTÉS et LA PATRIE».
Monsieur CHIRAC, lui n'a pas répondu ; chacun sait qu'il attend son heure...

Mais les députés seront élus les 14 et 21 juin 1981.

C'est pourquoi le FRONT NATIONAL a fait appel à tous ceux qui, pendant des années, ont été ignorés, méprisés, pressurés, tenus à l'écart de la vie publique.

Grâce à eux, il y a 23 ans, le sursaut national du 13 mai 1958 engendrait un régime soutenu par près de 90 % des votants. Cet immense capital de confiance et d'espoir a été dilapidé au cours des années, jusqu'à atteindre le seuil fatidique de la minorité.

Nul ne peut penser sérieusement que le courant soit inversé par un syndicat de sortants qui comptent seulement sur des stratagèmes électoraux pour constituer «leur» nouvelle majorité. Ils ne sont plus crédibles. Même GISCARD, à peine battu, était déjà renié !

EN RÉALITÉ

— La FRANCE veut, et il faut, débloquer les institutions pour que les libertés légales et réelles sortent du ghetto réglementaire.

— La FRANCE veut, et il faut, instaurer la représentation proportionnelle qui évitera aux Français d'être coupés en deux camps, et au pays d'affronter une «crise» à chaque élection ; le cumul des mandats doit être aboli.

TELS SONT LES OBJECTIFS DU FRONT NATIONAL

La majorité sortante s'est refusée à les réaliser quand elle détenait le pouvoir. Comment aurait-elle vocation à les faire valoir dans la future Assemblée ?
De même tout gouvernement en accord avec les communistes ne peut qu'écarter ces objectifs.

La Droite Nationale et Populaire offre la vraie solution de rechnage ; un changement de Politique par des hommes nouveaux. Avec tous ceux qui l'ont déjà rejoint, elle représente la nécessité de l'Avenir, celle du Rassemblement National ; dès maintenant, en votant pour vos idées, vous voterez utile.

DÉFENSE DES LIBERTÉS ET DES DROITS

1 - Liberté d'entreprendre, de créer, de travailler par la suppression de la taxe professionnelle, la désétatisation de l'économie, la revalorisation du travail manuel, le renvoi des immigrés.

2 - Liberté de l'enseignement : par la réforme des lois HABY et FAURE.

3 - Liberté traditionnelle : par le rejet de la convention de BRUXELLES interdisant les chasses traditionnelles auxquelles les varois sont attachés depuis 5 siècles.

4 - Droits des victimes de la dictature Gaulliste :

a) Droit à l'indemnisation pour l'exil auquel ont été contraints les français de toutes confessions en 1962 : par l'obtention d'une somme au moins égale à celle qui est donnée à un immigré pour qu'il s'en aille (soit 50.000F. par citoyen majeur au 1er juillet 1962).

b) Droit à l'indemnisation totale et immédiate des biens, meubles ou immeubles abandonnés en 1962 **par l'application des règles du droit commun.** (L'indemnisation doit correspondre à la valeur réelle des biens en 1962 revalorisés en 1982).

c) Droit des français qui ont défendu l'intégrité du territoire national, et ont été victimes des tribunaux d'exception, à la revalorisation.

d) Droit des Français de confession Islamique à la priorité absolue dans la recherche de l'emploi sur tous les immigrés.

5 - Droit de vivre par l'abrogation de la loi Veil et mesures nécessaires à la défense de la famille et des citoyens ainsi que leur protection par le maintien de la législation sur la peine de mort.

VOTEZ RASSEMBLEMENT POUR LES LIBERTÉS ET LA PATRIE

VOTEZ ALAIN CHAUMIER

LE RASSEMBLEMENT POUR LES LIBERTÉS ET LA PATRIE
BATTRA LE FRONT POPULAIRE

REJOIGNEZ-NOUS

Comité Soutien CHAUMIER-MICHEL
83870 SIGNES
Tél. 90.89.89.

IMP. CAVECCHI